

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27837**

Intitulé

Expert(e) en informatique et systèmes d'information

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ip-formation – Institut privé supérieur du système d'information (IPSSI)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

En fonction de la taille et de l'activité de l'entreprise ainsi que de son ancienneté, l'expert en informatique et systèmes d'information peut exercer tout ou partie des activités suivantes :

- Élaboration du schéma directeur informatique
- Élaboration de la stratégie et de la politique informatique
- Urbanisation et Gouvernance du SI
- Administration du SI

Les capacités attestées :

- Identifier et recenser l'ensemble des besoins matériels et logiciel en analysant les processus métier et informatique de l'entreprise ainsi qu'en réalisant l'inventaire des technologies et des actifs informatique afin élaborer le schéma directeur informatique de l'entreprise
- Cartographier le système d'information et son architecture fonctionnelle à l'aide des outils adaptés en identifiant l'organisation des moyens matériel et logiciel afin élaborer le schéma directeur informatique de l'entreprise
- Identifier les informations sensibles et les cybers risques associés en collaborant avec la direction générale afin de proposer une politique informatique en accord avec les objectifs généraux et le schéma directeur informatique
- Élaborer la stratégie informatique de l'entreprise en analysant les objectifs et la stratégie générale de l'entreprise tout en tenant compte du schéma directeur afin de proposer des projets d'évolutions, d'adaptations ou de migration du système d'information en accord avec le développement de l'entreprise et les besoins en cyber-sécurité.
- Élaborer des plans d'évolution du système d'information à partir des propositions validées par la direction générale en rédigeant les cahiers des charges ainsi que les spécificités fonctionnelles et techniques afin d'accompagner le développement de l'entreprise.
- Gérer les projets informatiques de l'entreprise en menant à bien les phases de développement, de recette et d'implémentation tout en s'assurant du respect du budget et des délais afin de mettre en œuvre les plan d'évolution du système.
- Évaluer le gain de performance suite à l'évolution, le changement ou la fusion des systèmes d'information en suivant les retours utilisateurs afin de mettre en place des action corrective si nécessaire.
- Organiser le système d'information en allouant et réallouant des ressources logiques et physiques afin d'optimiser les performances du système
- Surveiller le fonctionnement des ressources d'exploitation en utilisant les outils de monitoring pour d'identifier et diagnostiquer des dysfonctionnements afin de mettre en œuvre des mesures correctives.
- Entretenir le système d'information en évaluant et en réattribuant si nécessaire les droits utilisateurs afin d'optimiser l'exploitation des ressources allouées.
- Garantir l'accessibilité des données et la performance du système en réalisant les sauvegardes et archivages des données ainsi qu'en évaluant et en formalisant les besoins en matériel afin d'assurer la pérennité des entrepôts de données.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité

- Entreprises du secteur informatique, c'est-à-dire: Sociétés de services en ingénierie informatique (ESN anciennement SSII), éditeurs de logiciels, constructeurs informatiques, opérateurs en télécommunications, ...
- D'une façon générale, le responsable des systèmes d'informations peut travailler dans toute entreprise (privée ou publique) disposant d'un nombre suffisant d'utilisateurs (plus de 50 salariés utilisant l'informatique)

Type emplois accessibles

- Chef/Responsable de projet
- Responsable de département informatique
- Responsable des services informatiques
- Responsable des systèmes d'information
- Consultant en systèmes d'information
- Consultant informatique
- Maître d'ouvrage / Maitrise d'œuvre des systèmes d'informations (MOA / MOE)
- Architecte des systèmes d'information

- Expert des systèmes d'information
- Manager des systèmes d'information
- Ingénieur systèmes et réseaux
- Urbaniste des systèmes d'information

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

M1803 : Direction des systèmes d'information

M1805 : Études et développement informatique

M1806 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

L'ensemble des blocs décrits ci-dessous permettent l'obtention de la certification

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27837 - Élaboration du schéma directeur informatique</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des technologies et des actifs informatiques - Analyse des processus métier et informatiques de l'entreprise - Définition des besoins matériels et logiciels - Identification des outils les plus adaptés - Cartographie du SI et de son architecture fonctionnelle - Identification de l'organisation des moyens techniques qui supporteront l'architecture fonctionnelle. <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mémoire professionnel, il est demandé aux candidats de rédiger un mémoire professionnel sur une problématique d'entreprise. - Contrôle continu (QCM, Cas d'étude, Cas pratique)
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27837 - Élaboration de la stratégie et de la politique informatique</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification avec la direction générale des informations sensibles et des risques. - Proposition des mesures à prendre en matière de sécurité informatique. - Anticipation des impacts liés aux changements d'orientation de la direction générale sur les technologies de l'information - Définition et proposition (chiffrée et délimitée dans le temps) des orientations stratégiques en matière de technologies de l'information <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Reconstitution en condition réel : L'IPSSI utilise une méthode d'évaluation peu commune mais qui s'avère extrêmement efficace, les candidats au titre de niveau II sont en charge d'un projet colossale, la réalisation d'un Système d'information. Mais ce sont les candidats au titre de niveau I qui vont constituer les équipes et les piloter jusqu'à l'aboutissement du projet. Le sujet du projet ainsi que les objectifs à atteindre sont définis par la direction pédagogique.Le projet dure toute l'année - Mémoire professionnel, il est demandé aux candidats de rédiger un mémoire professionnel sur une problématique d'entreprise. - Contrôle continu (QCM, Cas d'étude, Cas pratique)

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27837 - Urbanisation et Gouvernance du SI	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des cahiers des charges conformes aux besoins et aux choix de l'entreprise. - Rédaction des spécificités techniques et fonctionnelles - Pilotage des phases de développement, de recette, et d'implémentation. - Suivi du budget et des délais - Suivi des retours utilisateurs et évaluation du gain de performance. - Définition et mise en place d'actions correctives si nécessaire. <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mémoire professionnel, il est demandé aux candidats de rédiger un mémoire professionnel sur une problématique d'entreprise. - Reconstitution en condition réel : L'IPSSI utilise une méthode d'évaluation peu commune mais qui s'avère extrêmement efficace, les candidats au titre de niveau II sont en charge d'un projet colossale, la réalisation d'un Système d'information. Mais ce sont les candidats au titre de niveau I qui vont constituer les équipes et les piloter jusqu'à l'aboutissement du projet. Le sujet du projet ainsi que les objectifs à atteindre sont définis par la direction pédagogique. Le projet dure toute l'année - Contrôle continu (QCM, Cas d'étude, Cas pratique)
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27837 - Administration du SI	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation optimale des flux d'information de l'entreprise. - Suivi en continue des outils de monitoring - Identification et diagnostic des dysfonctionnements et des incidents (liés aux ressources d'exploitation) et mise en œuvre de mesures correctives - Évaluation et réattribution des droits utilisateurs si nécessaire - Réalisation des sauvegardes (backup) et de l'archivage des données - Évaluation et formalisation des besoins en matière de performances et de stockage - Préconisations d'achat et de gestion de matériel <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mis en situation professionnelle, durant le stage ou l'alternance les titulaires seront mis en charge de l'administration du SI et seront évalués par leur tuteur. - Contrôle continu (QCM, Cas d'étude, Cas pratique)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		3 personnes: - Le Directeur Pédagogique - 2 professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		3 personnes: - Le Directeur Pédagogique - 2 professionnels
En contrat de professionnalisation	X		3 personnes: - Le Directeur Pédagogique - 2 professionnels
Par candidature individuelle	X		3 personnes: - Le Directeur Pédagogique - 2 professionnels

Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	3 personnes: - Le Directeur Pédagogique - 2 professionnels
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert(e) en informatique et systèmes d'information" avec effet au 09 janvier 2015, jusqu'au 03 mars 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 candidats en moyenne par année

Autres sources d'information :

Un candidat pourra soumettre ses questions à l'adresse contact@ecole-ipssi.com

[IP-Formation - Institut Supérieur du Système d'Information \(IPSSI\)](#)

Lieu(x) de certification :

Ip-formation - Institut privé supérieur du système d'information (IPSSI) : Île-de-France - Paris (75) [25, rue Claude Tillier 75012 Paris]

IP-Formation / Ecole IPSSI (Institut Privé Supérieur du Système d'Information)

25, rue Claude Tillier

75012 PARIS

Tel: 01.55.43.26.65

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IP-Formation / Ecole IPSSI (Institut Privé Supérieur du Système d'Information) - 25, rue Claude Tillier - 75012 Paris

Web digital school (WDS) - 297 rue Eugène Berest - 29200 Brest

Historique de la certification :